

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JANVIER 2021 A 18H30

Corinne MANENT absente excusée

Daniel LAMBERT absent excusé et procuration à Jean- Pierre GUILLEMINOT.

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du conseil municipal du 19 novembre 2020.

Monsieur le Maire remercie Aurélie LAZO pour le don à la commune d'une photo aérienne du village prise par un drone.

1) Demande d'évolution du P.L.U pour maison DESLANDES

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 30 juillet 2007.

Il a fait l'objet des procédures suivantes :

Une modification de droit commun n°1 en date du 21 janvier 2013 visant à ouvrir à l'urbanisation 3 parcelles (zone AUa) ;

Une modification simplifiée n°1 en date du 22 avril 2014 visant à corriger une erreur matérielle ;

Une mise à jour en date du 11 mars 2015 modifiant l'étendue des servitudes existantes autour du captage d'eau potable des Reynières, situé sur la commune de BONLIEU SUR ROUBION, dont le périmètre de protection éloigné impacte la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION ;

Une mise à jour en date du 17 juillet 2017 afin d'intégrer en annexe la servitude prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques ;

Une modification de droit commun n°2, approuvée en Conseil communautaire du 1er juillet 2019, visant à prendre en compte les dernières législations et apporter quelques autres modifications subsidiaires.

Le bâtiment situé sur la parcelle référencée E 404 était classé dans les bâtiments susceptibles de changer de destination avant la modification n°2 du PLU de la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION, approuvée le 1er juillet 2019. Il a été retiré, à la demande de la commune, de la liste lors de la procédure de modification n°2, suite à des informations visiblement erronées selon lesquelles l'ensemble du bâti avait fait l'objet de travaux et d'un changement de destination. Des travaux restant finalement à accomplir pour permettre le changement de destination de l'ensemble du bâti, la commune de SAINT GERVAIS SUR ROUBION souhaite reclasser le bâtiment.

Depuis le 27 mars 2017, la Communauté d'Agglomération MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION est compétente pour mener les procédures d'évolution des documents d'urbanisme de son territoire.

Aussi, il est proposé de solliciter MONTÉLIMAR AGGLOMÉRATION pour engager une nouvelle évolution du PLU et corriger l'erreur ci-dessus énoncée.

Monsieur le Maire précise que le réseau d'eau potable est sous dimensionné. En fonction du projet de M. et Mme DESLANDES le Syndicat des eaux du Bas Roubion et de Citelle devra être consulté pour savoir si le réseau d'eau potable peut accueillir cet aménagement supplémentaire ou si un renfort est nécessaire.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

2) Régularisation parcelle M. TOLON dans le domaine public suite à l'acquisition de la parcelle ZO 200.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de l'acquisition par la commune de la parcelle ZO 200 appartenant M. TOLON, il propose son intégration dans le domaine public puisqu'elle constitue l'emprise de l'élargissement du Chemin du Barral, et d'adresser cette décision au service du cadastre pour qu'il supprime le numéro de parcelle.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

3) Acquisition à l'euro symbolique des parcelles ZO 304 et 306 de l'indivision Raspail et de la parcelle ZO 302 appartenant à la Cave coopérative Agricole Les Vignerons de Valléon suite au changement de numéros des parcelles.

Monsieur le Maire propose d'acquérir 142 m² de la parcelle ZO 302 appartenant à la Cave Coopérative Agricole les Vignerons de Valléon, d'acquérir 25 m² de la parcelle ZO 304 et 66 m² de la ZO 306 appartenant à l'Indivision RASPAIL. L'acquisition de ces parcelles sera faite à l'euro symbolique pour régulariser l'emprise de l'Avenue Mont Roubion. La commune prendra en charge les frais de géomètre ainsi que les autres frais liés à ce dossier.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

4) Création poste permanent pour accroissement temporaire d'activité :

A la suite d'un départ d'un de nos agents d'entretien, Monsieur le Maire informe l'assemblée la nécessité de réorganiser le service. Le bureau propose la création d'un poste permanent d'Adjoint Technique Territorial non complet à raison de 24 heures par semaine à partir du 25.01.2021.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

5) Création de maisons séniors sur la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une volonté de création de maisons d'accueil séniors sur la commune, afin de répondre à une attente exprimée par les aînés du milieu rural.

Ces **Maisons d'Accueil et de Résidence pour l'Autonomie (MARPA)** s'adressent aux personnes âgées retraitées. Elles leur permettent de vivre dans leur bassin de vie, dans des logements adaptés, et de bénéficier de services d'accompagnement dédiés tout en continuant à participer à la vie locale.

Le bureau propose de se positionner auprès de la MSA pour une éventuelle possibilité de création de logement MARPA sur notre commune.

Un terrain sur la commune serait susceptible d'accueillir ces logements.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

6) Adhésion de la commune de Puy-Saint-Martin à Montélimar- Agglomération- Recomposition de l'organe délibérant

Monsieur le Maire explique suite à l'adhésion de la commune de Puy-Saint- Martin à Montélimar- Agglomération qu'il est nécessaire de recomposer, le nombre et la répartition des sièges. Deux modalités s'offre aux communes : par accord local ou par application des dispositions de droit commun.

En l'absence d'accord local par les communes, il est appliqué les dispositions du droit commun ce qui est le cas. Au bureau de l'Agglomération de Montélimar il a été fait 3 propositions. L'accord du droit commun, accord local maxi et accord local mini. L'ensemble des petites communes a validé le dossier au légal comme il était déjà actuellement. Il n'est donc pas nécessaire de délibérer pour ce dossier.

commune	Population municipale	nombre de sièges possible	situation actuelle	droit commun	accord local maxi	accord local mini
Allan	1 737	De 1 à 2	2	2	2	1
Ancône	1 356	De 1 à 2	1	1	2	1
La Bâtie Rolland	1 026	1	1	1	1	1
Bonlieu sur Roubion	472	1	1	1	1	1
Charols	934	1	1	1	1	1
Châteauneuf du Rhône	2 724	De 2 à 3	3	3	3	2
Cléon d'Andran	879	1	1	1	1	1
Condillac	140	1	1	1	1	1
La Coucourde	1 144	1	1	1	1	1
Espeluche	1 101	1	1	1	1	1
La Laupie	754	1	1	1	1	1
Manas	192	1	1	1	1	1
Marsanne	1 322	De 1 à 2	1	1	2	1
Montboucher	2 385	De 2 à 3	2	2	3	2
Montélimar	39 415	De 27 à 34	31	31	34	27
Portes en Valdain	409	1	1	1	1	1
Puygiron	446	1	1	1	1	1
Puy Saint Martin	886	1		1	1	1
Rochefort en Valdain	359	1	1	1	1	1
Roynac	486	1	1	1	1	1
Saint Gervais sur Roubion	1 059	1	1	1	1	1
Saint Marcel lès Sauzet	1 290	De 1 à 2	1	1	2	1
Saulce sur Rhône	1 849	De 1 à 2	2	2	2	2
Sauzet	1 831	2	2	2	2	2
Savasse	1 462	De 1 à 2	1	2	2	1
la Touche	255	1	1	1	1	1
Les Tourrettes	1 031	1	1	1	1	1
TOTAL	66 944		62	64	71	57

7) Présentation tableau Taxe Foncière

Monsieur le Maire présente le tableau de la Taxe foncière sur les différentes communes de l'Agglomération de Montélimar. Saint Gervais est très mal placé. Le taux de Montélimar et celui de Saulce/ Rhône ont par exemple 40 % de différences. Les attributions de compensation de l'Agglomération devraient- être recalculées car nous parlons d'équité et au vu de ce tableau, les communes ne le sont pas. En effet lorsque la commune de Saulce bénéficie d'une réversion annuelle de 1 439 233 € et que Saint Gervais bénéficie de 6221 €, il est évident que les besoins fiscaux entre les communes ne sont pas les mêmes et donc les taux des communes sont disproportionnés.

8) Commission village

Une commission village s'est réunie le 16 janvier 2021. Il y a un bon retour sur le banc chemin de la Moutette et les tables pique-nique installées chemin de la Moutette sous les remparts, dans le square et le jardin Rusitti. Il est prévu de continuer dans ce sens et d'en installer encore dans différents lieux.

Il va être envisagé un choix de nom pour le parc de l'ancienne maison Rusitti et la possibilité de l'ouvrir avec le square déjà présent pour créer une unité.

Le city stade et le parcours santé devraient être prévus pour le printemps. Une concertation est lancée sous la forme d'un questionnaire qui va être envoyé à la population, dans les cahiers des enfants de l'école ainsi que sur le Fil du Roubion qui proposera divers lieux d'installation pour permettre de répondre aux attentes des St Gervaisiens.

Le problème de stationnement Place de l'Hôpital le vendredi matin jour du Marché a été débattu. L'interdiction de stationner sur toute la place de l'Hôpital le vendredi matin est à l'étude.

Une demande a été faite par le propriétaire qui a racheté le local de la Mairie place de l'Horloge pour pouvoir installer une terrasse devant l'habitation. Cette demande a été étudiée lors de la commission village et refusée.

9) Travaux en cours et à venir

- Une remise en état avec du remblai de divers chemins communaux est en cours.
-
- Reprise des peintures des volets de l'appartement au-dessus du bar.
- Il est prévu de repeindre les marquages au sol (places de parking, passage piétons etc.).
- La fermeture du chemin de la Lochette va être effectuée. La pose de panneaux (interdiction de tourner à droite en arrivant de Charols), un panneau voie sans issue (côté roue du Pont en arrivant de Cléon) ainsi que deux barrières posées en quinconce vont être installées pour empêcher les véhicules à moteur de passer.
- Un chantier éducatif est prévu avec Montélimar- Agglomération pour les vacances d'été. Il permettra à des jeunes âgés de 13 à 17 ans inscrits dans un kid'o de venir repeindre l'intérieur de la salle des fêtes au mois de juillet 2021. Un cahier des charges doit être envoyé à l'agglomération de Montélimar. La commune fournira l'ensemble de matériel ainsi que l'aide d'un agent technique. Un animateur de l'Agglomération sera présent tout le long du chantier avec les jeunes.
- Suite au broyage au mois d'août des végétaux de la décharge, la commune va mettre à disposition des habitants des copeaux de bois. Une ouverture de la décharge se fera sur deux samedis courant mars et début avril. Les dates restent à définir. Les habitants seront informés par mail et sur le site internet de la commune.

10) Questions diverses :

• **Marché du vendredi** : Une demande écrite a été faite par Mme NOYER Isabelle « Les biquettes de Laga » pour s'installer le vendredi à la place du samedi sur la place du marché. Le bureau décide d'accepter l'installation de Mme NOYER pour la vente de ses fromages le vendredi au lieu du samedi. Le commerçant ambulant qui vend du fromage et de la charcuterie avait une autorisation jusqu'à la fin de l'année. Le bureau décide le prolongement de son activité pour l'année 2021.

Lors de la commission village une interdiction de stationner sur toute la place le vendredi matin a été évoquée. Certains véhicules ne respectent pas l'interdiction et sont stationnés aux heures du marché. Pour le moment, un nouvel arrêté va être pris pour interdire le stationnement de 6h30 à 12h00 devant le bar tous les vendredis.

Les voitures gênantes le jour du marché seront verbalisées.

• **Projet par l'Office de tourisme de Montélimar de développement de circuits vélo**

Nous devons désigner un référent « circuit vélo » concernant un dossier que nous avons reçu de Montélimar tourisme « Bon plan à vélo » qui doit référencer les voies routes et randonnées de notre commune pour permettre des itinéraires de circuits à vélo.

Le bureau propose de confier ce dossier à Daniel LAMBERT qui prendra contact avec Mme DAVID qui est chargée de ce projet à Montélimar-tourisme.

• **Vitesse excessive route de Montélimar** :

A la suite de plusieurs plaintes concernant la vitesse excessive et de dépassement de véhicules en agglomération de la Cave coopérative jusqu'au bout de l'intersection route de la Bâtie/ route de Montélimar, le bureau propose de se mettre en lien avec la DDT pour la mise en place d'une ligne blanche tout le long de la Départementale 128 jusqu'à l'intersection.

Un radar pédagogique mobile sera installé sur cette route prochainement.

11) Permis de construire et déclarations préalables :

Déclaration préalable :

REYNAUD Nicolas	Transformation du garage en chambre	Accordée
NICOSIA Barthélémy	Panneaux solaires photovoltaïques	Dossier accordée mais projet annulé
ROCHE Rose- Marie	Ravalement façade SUD	Accordée
ULIN Nicolas	Panneaux solaires photovoltaïques	En cours d'instruction

Permis de construire :

BERNARDI Sophie	Maison individuelle	En cours d'instruction
-----------------	---------------------	------------------------